



13 ÈME MOIS, 400 € DE RATRAPAGE, UNE GRILLE UNIQUE DES SALAIRES, C'EST UN DÛ !!!



Le syndicat SUD Santé propose un projet offensif sur les salaires : à la fois sur les niveaux – minimum porté à 1700 €uros net par mois incluant des revalorisations, les primes fixes et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat – mais aussi sur la structure des salaires incluant quelques principes fondamentaux.

Dispositions générales :

- Tout salariéE est classé dans la grille de rémunération unique au coefficient (indice) d'entrée correspondant au diplôme, au poste occupé et à son niveau de qualification tels qu'ils sont exigés.
- Pour tout recrutement, les expériences et les diplômes professionnels seront pris en compte et l'ancienneté dans l'emploi sera reprise en totalité, quels que soient les secteurs d'activité antérieurs.
- Tous les salariéEs bénéficient d'une progression linéaire de leur rémunération jusqu'à 36 ans d'ancienneté, identique pour tous les niveaux, sous forme d'un avancement d'échelons de 15 points tous les deux ans.
- Les indemnités de sujétions (travail de nuit, dimanches et fériés, ...) sont calculées en points et s'appliquent de droit à tous les salariés subissant ces sujétions.
- La rémunération mensuelle pour touTEs les salariéEs est calculée sur la base de 35 h par semaine. Elle est le résultat de la multiplication du coefficient (indice) par la valeur du point.

Mais où va-t-on trouver le financement ?

Ce rapport en dresse une liste, non exhaustive :

- Une lutte efficace contre l'évasion fiscale (80 milliards d'euros).
- Une taxation de l'ensemble des transactions financières (36 milliards d'euros).
- La suppression des niches fiscales les plus injustes et inefficaces (15 milliards d'euros, hors Pacte de responsabilité et CICE).
- Parmi ces niches, en particulier, la suppression du Pacte de responsabilité et du CICE (40 milliards d'euros).
- Des réformes fiscales visant une plus juste distribution des revenus et des richesses (20 milliards d'euros).
- La suppression des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles (10 milliards d'euros).

Qui peut être aussi audacieux pour l'appliquer ?

Il n'y a pas de fatalité, arrêtons de subir le pillage des richesses par cette minorité de financiers. Cette dernière nous impose un « ordre moral » où cette société serait géniale et qu'il n'y aurait pas d'autre alternative ...

Virons tout ce « beau monde » car oui un autre monde est possible !!!

Nous, et seulement nous les travailleuses et les travailleurs pouvons changer tout cela !!! Seule une lutte massive et offensive peut imposer, aux banquiers et actionnaires, une plus juste distribution des richesses que nous produisons.

Nous n'avons que ce que nous méritons ...

Il est temps de reprendre l'offensive afin d'obtenir des salaires décents !!!

Syndicat SUD Santé Hôpital René Muret Bigottini

Avenue du Docteur Schaeffner - 93 270 Sevran

Tél. : 01 41 52 57 27 / DECT : 27 891 / Courriel : sud.sante@rmb.aphp.fr

Membre de l'union syndicale Solidaires

février 2018

Cette grille est unique, elle permet de se situer à partir du niveau d'entrée, mais aussi d'avoir sa propre évolution de carrière.

Grille unique des salaires			
15 pts d'ancienneté tous les 2 ans			
Valeur du point d'indice : 4,6860 €			
Indice	Niveau de recrutement	Salaires mensuel brut	Salaires mensuel net
465	VI	2 179 €	1 700 €
480		2 249 €	1 754 €
495	V	2 320 €	1 809 €
510		2 390 €	1 864 €
525	IV	2 460 €	1 919 €
540		2 530 €	1 974 €
555	III	2 601 €	2 029 €
570		2 671 €	2 083 €
585		2 741 €	2 138 €
600		2 812 €	2 193 €
615		2 882 €	2 248 €
630		2 952 €	2 303 €
645		3 022 €	2 358 €
660		3 093 €	2 412 €
675		3 163 €	2 467 €
690		3 233 €	2 522 €
705		3 304 €	2 577 €
720		3 374 €	2 632 €
735		3 444 €	2 686 €
750		3 515 €	2 741 €
765		3 585 €	2 796 €
780		3 655 €	2 851 €
795		3 725 €	2 906 €
810		3 796 €	2 961 €
825		3 866 €	3 015 €
840		3 936 €	3 070 €
855		4 007 €	3 125 €
870		4 077 €	3 180 €
885		4 147 €	3 235 €
900		4 217 €	3 290 €
915		4 288 €	3 344 €
930		4 358 €	3 399 €
945		4 428 €	3 454 €
960		4 499 €	3 509 €
975		4 569 €	3 564 €
990		4 639 €	3 619 €
1005		4 709 €	3 673 €
1020		4 780 €	3 728 €
1035		4 850 €	3 783 €
1050		4 920 €	3 838 €
1065		4 991 €	3 893 €

2 exemples de carrières :

ASHQ

IDE